

Une Parole Circule

Ces Morceaux d'Architecture, Planches, Tracés contenus dans ce numéro de **Une Parole Circule** ont été présentés et lus par les Membres, les Correspondant(e)s ou les Visiteuses, les Visiteurs lors des Tenues des Justes et Parfaites Loges, Chambres et Ateliers libres ou de recherche.

No 24/15 - juillet 6015

L'ÉCHELLE MYSTÉRIEUSE

L'exploration d'un symbole passe par différentes interprétations dont l'écriture, la peinture et la sculpture sont autant d'expressions d'un «Morceau d'Architecture»; son auteur en détermine, avec force et vigueur, sa compréhension et son partage. Yves Choquet a choisi la forme picturale pour s'exprimer et plusieurs de ses compositions reflètent le parcours d'une Voie Initiatique. En représentant l'Échelle Mystérieuse, Yves Choquet visite ainsi l'hermétisme du symbole et le décrit succinctement: «Avant une réforme laïcisant de nos Rituels, dans nos anciens Rituels, l'Échelle Mystérieuse était qualifiée d'«Échelle Mystique». Actuellement, au Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA), c'est le principal symbole de la Cérémonie d'Initiation au 30^e degré.

Comme le stipule le Rituel du 30^e degré: «L'Échelle Mystérieuse devant laquelle est placé le postulant résume les enseignements majeurs du nouveau degré auquel il aspire»... Elle est symbole d'ascension spirituelle, de passage à un niveau supérieur.

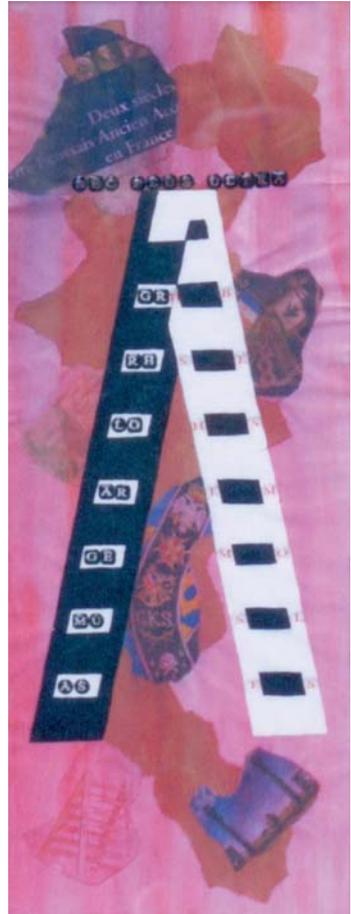
De la même manière que dans tous les degrés précédents du Rite, cette Échelle comporte une succession de montée et de descente; descente en nous-même, en nos ténèbres pour découvrir la Lumière qui est en nous.

L'Échelle Mystérieuse repose sur la terre, elle est supportée par les deux montants de l'Amour: Amour du prochain associé à l'Amour du Divin (*Oheb Eloah et Oheb Kerobo*). La voie de l'Échelle Mystérieuse passe donc par le coeur.

Procédant des plus anciennes Traditions, si la montée s'appuie sur des vertus morales, la descente – qui s'effectue après avoir accédé au «nec plus ultra» (rien au-delà) – indique les sciences les plus utiles à la dignité et au bonheur de l'Homme; tout ceci nous rappelant qu'il faut toujours conjuguer sentiment et raison, science et conscience.

Tout symbole s'explore; et comme l'exploration d'un symbole est sans fin, laissons à Jacques Monot dans «Le hasard et la nécessité» le mot de conclusion: «L'ancienne Alliance est rompue, l'Homme sait qu'il est seul dans l'immensité indifférente de l'Univers où il a émergé par hasard. A lui de choisir entre le Royaume et les Ténèbres».

Cette citation rejoint le Rituel qui nous montre la Voie à suivre, mais uniquement la Voie: «Allez dans le Monde, seuls, responsables devant votre conscience faite de connaissance et d'amour»...» △



© Yves Choquet: yveschoquet@wanadoo.fr

UN PASSEPORT POUR VOTRE LIBERTÉ...

Présentation de Claude Le Moel. (Suite de UNE PAROLE CIRCULE No 23/15)

La liberté que proclame la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dans son premier article n'est plus celle du chaos, mais celle de la loi morale qui ne fait que constater une réalité parfaitement naturelle. Cette liberté n'étant plus un rapport de force, devient dans son principe supérieur un rapport d'intelligence sociale celui qui se pratique dans une société franchissant un degré plus élevé de civilisation.

Dans son article 2, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, fait un devoir à toute association politique de conserver, notamment à la liberté, son statut de droit naturel, inaliénable, sacré et imprescriptible, et comme cette liberté ne dépend plus de la seule force manifestée, mais de lois humaines en conformité avec celles de la nature, la nécessaire connaissance de ces lois devient donc l'ardente obligation du citoyen qui veut jouir de sa liberté. Ici nous noterons le rapport direct qu'il y a entre ignorance et asservissement, et connaissance et liberté.

L'enseignement de ces lois devient une indiscutable et noble servitude à laquelle tout gouvernement – que produisent les associations politiques – doit satisfaire sous peine de corruption caractérisée, d'exercice d'arbitraire et de pratiques d'oppression.

Par l'article 4, la DDHC étend les champs du possible de la liberté en traçant l'amplitude maximum de son horizon. Nous retrouvons là encore, dans la simplicité et la pureté de la rédaction de cet article 4, tout le génie, l'inspiration et la générosité de nos parlementaires historiques. La première phrase de cet article est à elle seule un véritable axiome: la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui... Nous sommes, comme je le signalais précédemment, véritablement sortis du chaos de la loi du plus fort, puisque maintenant la liberté doit pour être correctement pratiquée, se préoccuper du respect de la liberté des autres membres du corps social.

Le citoyen ne peut plus se contenter de jouir de sa liberté – enfin l'idée qu'il s'en fait – sans se préoccuper de savoir si cette liberté peut être pratiquée par ses semblables

à l'identique, et qu'elle ne constitue pas en elle-même une entrave pour les autres à faire de même. Dans toutes les grandes initiations philosophiques et spirituelles, dignes de ce nom, il est pratiqué, en pleine conscience et responsabilité, le libre arbitre. Ce libre arbitre est une faculté supérieure de la Conscience, elle implique un niveau très élevé de Connaissances, et l'exercice d'une volonté constante à prendre ses responsabilités. Personne ne doit porter atteinte à ce libre arbitre, mais en retour, l'exercice de ce libre arbitre ne doit pas être la cause de l'entravement ou de la limitation du libre arbitre d'autrui. Ceci résulte du fait que les lois d'évolution, celles de la Divine Providence, se reçoivent par adhésion volontaire, à l'inverse de celles du Destin qui se subissent selon les implacables lois de causalité. Là encore, je ne peux que faire le parallèle entre ce qu'exprime de plus vertueux cette DDHC, et les plus hauts degrés de l'initiation philosophiques et spirituels.

Cette liberté est difficile à défendre lorsque l'on n'est pas nombreux à en relever le flambeau, mais que les consciences des membres du corps social s'éveillent à la réalité puissante de leurs droits, et la liberté deviendra rapidement plus redoutable que toutes les forces d'oppression qui tentent de la maintenir sous camisole.

Un jour, l'ensemble des citoyens de ce pays découvrira que leur plus puissante protection contre la tyrannie, le despotisme des lois iniques et d'une justice corrompue, réside dans cette admirable Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. À condition que, comme l'indique le préambule, l'ayant constamment à l'esprit ils fassent sans cesse l'effort de comparer les actes législatifs et exécutifs pour s'opposer ouvertement à ceux qui ne respecteraient pas leurs droits constitutionnels et leur souveraineté.

Un citoyen a le devoir d'obéir à la loi, mais il a aussi le droit parfaitement légitime de s'opposer aux lois scélérates de par les dispositions de l'article 2, qui stipule son droit imprescriptible de Résistance à l'oppression.



Huile sur bois de Jean-Jacques-François Le Barbier (1738-1826). © Musée Carnavalet, Paris.

Au fur et à mesure que l'on entre dans les structures qui charpentent cette sublime Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, on ne peut qu'être en admiration devant l'édifice grandiose qu'il révèle à l'entendement. Ce n'est plus une simple énumération de droits quelconques, c'est un puissant mécanisme philosophique et spirituel, comme un code génétique de la citoyenneté, dont les gouverne-

ments corrompus sont les rejets abâtardis par leurs tares héréditaires issues des gènes atrophiés de l'ancien régime. Ce doit être un peu la même situation qui a dû prévaloir lors de la cohabitation éphémère entre l'homme de Néandertal et l'homme de Cro-Magnon... Il a fallu probablement plusieurs siècles avant que le premier disparaisse laissant la place au deuxième plus évolué... Dire non à une loi liberticide, non à des règlements

attentatoires aux libertés, refuser de respecter des ordres arbitraires, des jugements frappés par l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme; est un DROIT naturel, inaliénable, sacré et IMPREScriptible, et son exercice est un acte (devoir) citoyen courageux et responsable qui concourt à l'utilité commune...

La théocratie est contraire à la DDHC

La liberté d'opinion et de conscience est un droit naturel, inaliénable, sacré et imprescriptible. Article 10: *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.*

Avec cet article les membres de la Constituante nous indiquent qu'ils ont su tirer les leçons d'une histoire longue et tourmentée. Le poids écrasant que l'ordre religieux a fait peser sur l'ensemble du corps social, avec ses interdits, la culture de l'ignorance et le rejet de toute liberté en matière d'opinion religieuse et politique, puisque les deux ont été si longtemps intimement liés, et le sont restés bien après l'avènement de cette Déclaration, sont les pires entraves à cette liberté d'opinion et de conscience. Est-il nécessaire de rappeler les calamiteuses conséquences de l'inquisition, manifestation de la volonté de l'ordre religieux d'asseoir une autorité tutélaire absolue sur tous les pouvoirs politiques, éducatifs, culturels, judiciaires, économiques et mêmes militaires. Sous le joug implacable de cette tutelle religieuse, la liberté d'opinion et de conscience n'existait pas, comme le symbolisent si remarquablement les affaires Galilée ou Giordano Bruno, entre de nombreuses autres.

Il n'est pas ici question de faire le très long inventaire exhaustif des méfaits d'un gouvernement théocratique dirigé par un clergé dogmatique, vaniteux et corrompu, prétendant être le seul habilité à parler au nom d'un Dieu, dont il finit par manifester des expressions si lamentablement humaines et si peu divines qu'on est en droit de se demander s'il n'est pas là encore (ce clergé) autre chose que le vice grossièrement travesti en vertu.

L'ordre religieux n'est pas et ne sera jamais compatible avec les principes contenus dans la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen de 1789. Les expériences de gouvernance théocratique antérieures à cette Déclaration, sont toutes calamiteuses, ainsi que celles postérieures à cette Déclaration, y compris lorsqu'elle avance sous le masque de partis intitulés de façon paradoxale: démocratie chrétienne.

La religion n'a jamais été démocratique, pas plus que la «démocratie» n'a été une religion... Le fait religieux n'est pas une affaire d'ordre public, mais uniquement une affaire d'ordre privé, la conscience de chacun. Il y a une morale religieuse, comme il y a une morale propre à chaque individu. Chacune de ces morales peut être considérée comme légitime par ceux qui s'en réclament, mais aucune ne peut prétendre être opposable à autrui sans faire preuve d'une plus ou moins grande intolérance. La morale individuelle, comme la morale religieuse est celle que l'on s'impose à soi-même, mais surtout pas celle que l'on tente d'imposer aux autres, le plus souvent par des méthodes qui n'ont plus rien de charitables ou simplement humaines.

Dans un état de droit, celui qui découle de la DDHC de 1789, la seule morale commune qui soit opposable aux autres membres du corps social, est ce que l'on appelle la Loi, et rien d'autre.

L'expérience a amplement démontré que lorsqu'un ordre religieux, quel qu'il soit, ambitionne d'administrer la chose publique, la liberté d'opinion recule, la tolérance se réduit au fur et à mesure que s'étend l'emprise



psychologique de cette religion sur l'ensemble de la population. Le dogmatisme devient rapidement la règle commune, et ce dogmatisme est le frère siamois du despotisme. Pour ceux qui en douteraient, qu'il me soit permis de rappeler que le clergé d'une religion s'arroge invariablement le privilège autoproclamé d'être le seul habilité de parler au nom et à la place de, ou d'un dieu... Insolente vanité qui ne repose que sur l'imposture caractérisée, sur la plus profonde ignorance philosophique et spirituelle des individus auxquels ce clergé s'adresse et dont il veille à le maintenir dans un état d'obscurantisme propre à lui faire gober les pires mystifications.

Ce privilège n'étant qu'un droit contre nature et de surcroît parfaitement imbécile, il ne peut s'imposer que par l'appel à la foi aveugle des incultes, et par la violence de la loi du plus fort. Violence commençant en général par l'anathème et la menace d'une damnation éternelle aussi grotesque que les images diaboliques qu'elle brandit.

Rapidement ce clergé en vient à décider ce qui est canoniquement vrai, de ce qui est diaboliquement hérétique, tant d'un point de vue artistique, scientifique, qu'en matière de littérature, de musique, d'architecture, de mode vestimentaire, de formes de langage, certaines sont rapidement jugées blasphématoires. Il en va ainsi jusqu'aux pensées les plus intimes que pourrait avoir un individu, non pas exprimées sous forme d'opinion, ce qui deviendrait pour lui rapidement dangereux, mais bien dans le secret de son for intérieur que ces sectateurs ont la prétention de vouloir débusquer, en utilisant pour y parvenir les pires monstruosité (torture, délation, abjuration publique etc...), dont est capable la nature humaine la plus vicieuse, comme le démontre le bilan accablant et catastrophique d'une inquisition qui n'est rien d'autre qu'un ignoble crime contre l'humanité, lui aussi fort justement imprescriptible, et qu'il faudra bien finir par juger un jour. Je passerai rapidement sur les inévitables abus dont se rend coupable un clergé au fait du pouvoir, que ce soit en matière de prélèvements fiscaux à son profit



© Dessin de S. Boursier, 2015.

et non au bénéfice de l'utilité commune; de mœurs dissolues, d'injustices croissantes; de sources de conflits par activation et entretien des haines les plus sordides; d'absence de liberté, qui ont été, il n'y a pas si longtemps que cela, jusqu'à interdire que soit enterré un individu considéré comme hérétique. Et en remontant un peu plus loin dans l'histoire, ce même ordre religieux dogmatique, tyrannique et despotique, imposant aux pouvoirs en place de déterrer les morts d'une famille dont un membre venait d'être déclaré comme hérétique, afin qu'ils ne puissent reposer en terre si charitablement «chrétienne»...

Ce que nos très éclairés parlementaires de la Constituante savaient comme une chose évidente et certaine, c'est que la liberté d'opinion et de conscience – déclinaison de la liberté, droit naturel, inaliénable, sacré et imprescriptible – n'est véritablement possible que dans le cadre d'un gouvernement laïc, qui ne signifie pas pour autant athée. La laïcité est en réalité ce qui permet la cohabitation paisible de toutes religions qui redeviennent un élément propre à la sphère individuelle et privée. La laïcité de la DDHC est l'expression de la tolérance la plus large, celle permettant à chacun de faire ce qui ne nuit pas à autrui, dans le cadre défini par la loi qui rend la liberté possible. Les opinions religieuses sont donc toutes respectables, mais aucune ne possède cet attribut de la morale commune qu'est la loi, comme l'entendent les articles précédents de cette Déclaration, et qui seule la rend opposable à autrui. Les religions sont donc respectables à la condition de ne jamais chercher à s'imposer sous quelque forme que ce soit.

Chacun est donc libre d'avoir les opinions qui lui sont propres, qu'elles soient religieuses, politiques, culturelles, scientifiques, artistiques, cette liberté est un droit naturel, inaliénable, sacré et imprescriptible.

Personne ne doit être inquiété pour ses opinions, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi... Nous avons avec la fin de cet article un des éléments qui a été le plus trafiqué par tous les gouvernements corrompus et qui est celui de

la notion du trouble à l'ordre public. Cet article précise que ce trouble à l'ordre public doit être défini par la loi; loi qui par ailleurs ne peut défendre que des actions nuisibles à la société comme il a été précisé lors de l'article 5. Seulement, voilà, ce trouble à l'ordre public est bien commode à invoquer pour tout et n'importe quoi, lorsqu'il est volontairement maintenu dans un flou indéfinissable...

A suivre...

LA LIBERTÉ, L'OBSCURANTISME

Quel sens le Franc-Maçon Écossais peut-il accorder à cette «LIBERTÉ» qui participe de notre acclamation Écossaise ?

Un sens spirituel et initiatique lequel, plus étendu que le sens moral ou philosophique, les intègre nécessairement. La LIBERTÉ pour le Franc-Maçon doit toujours être un moyen de rassembler plutôt qu'un instrument de division.

Pour le Rituel «*l'Homme libre est celui qui, après être mort aux préjugés vulgaires, s'est vu renaître à la vie nouvelle que confère l'Initiation*».

En quête de Sagesse, l'Initié cherche à mieux se connaître, et tend son esprit vers la Vérité, la Lumière et la LIBERTÉ lesquelles transcendent toutes les lumières, toutes les vérités, toutes les libertés partielles qui divisent les hommes.

En participant au Rite, l'Initié s'intègre aux lois d'Équilibre, d'Harmonie et d'Amour universels.

C'est dans cette collaboration consciente au Plan du Grand Architecte de l'Univers que le Maçon recouvre «LA LIBERTÉ» qui est aussi libération de toutes les contingences et de toutes les passions qui enchaînent les profanes...

Pour ce faire, nous devons apprendre à ne compter que sur nous-mêmes, sur notre travail, ici et maintenant.

C'est ce que nous aide à faire le REAA*, loin des dogmatismes réducteurs. Nous pressentons que la Lumière est en nous, et notre

liberté est de poursuivre notre démarche ascendante dans la recherche de la vérité, et vers la Lumière.

Cette Chaîne qui nous unit avec nos mains enlacées, nos bras croisés en forme de lacs d'Amour concrétisent ce rapprochement des consciences, dans une Fraternité initiatique de solidarité et d'Amour dans le sens où Saint-Exupéry définissait l'Amour: «...regarder ensemble dans la même direction.»

Que cette direction nous amène, ensemble à vivre dans un monde toujours plus lumineux et authentiquement généreux.

A nous de faire en sorte, au quotidien, par nos actes, nos paroles, notre discernement, en un mot notre vie, que cette Lumière se répande à l'extérieur pour combattre l'obscurantisme. △

D. G.

**N.D.L.R: L'essence de tous les Rites pratiqués en Franc-Maçonnerie tendent vers cette universalité de la Liberté.*



© Dessin de N. Vádot, 2015.

LIBERTÉ

Une formule – qui pourrait sembler déplacée en conséquence des circonstances – dit que... «*C'est l'occasion qui fait le larron*». Mais, hors tout ce qui est dit par tous les milieux qui se disent autorisés, qu'est-il réellement mis en péril, non seulement par lesdits événements, mais par tout ce qui a permis aux dits événements d'être commis ?

La Liberté !

Oh, pas seulement, et malheureusement, la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté d'expression. Non ! C'est bien la Liberté, tout court, qui est en péril.

Toutefois, une inquiétude pourrait naître dans votre esprit: qu'est-ce que l'atteinte à la Liberté vient-elle faire dans la symbolique maçonnique ? La réponse est on ne peut plus simple: pourquoi, la Liberté ne serait-elle pas un symbole ?

Alors... ?

Alors, commençons par... les fondamentaux, comme notre modernisme langagier les qualifie.

Sociologiquement constaté administrativement, et comme l'énonce l'article IV de la Déclaration des Droits de l'Homme, qui est, faut-il le rappeler, une base de la Constitution belge, «*La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme, n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits.*»

Formulé plus simplement, j'ai le droit de tout faire, à condition que je ne te dérange pas, et que tu puisses rigoureusement faire la même chose. Dit encore autrement: la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. Mais, Liberté a une grande soeur. Elle se prénomme: Égalité, et a pour mère: Fraternité. Basée, comme je le disais à l'instant, sur ladite Déclaration, la Constitution affirme ces mêmes droits et en assure la défense, dans le cadre, faut-il là aussi le rappeler, d'un État... laïque !

Mais, Égalité et Liberté ont, le croirez-vous, une autre soeur et un autre frère: la petite soeur se nomme: «Tolérance»; et, quant au frère, il s'appelle: «Respect».

Curieusement peut-être est-ce que, ni à Respect, ni à Tolérance, vous ne ferez croire qu'ils ont ce petit frère que d'aucuns prétendent leur trouver, un certain: «Laxisme».

Or, hélas, il semble que, par une forme de cohabitation, on ait imposé à Respect et Tolérance de vivre avec Laxisme, au motif que Fraternité se serait montrée, voire se montrerait encore trop dispensatrice de ses charmes. D'aucuns avancent même que, G.P.A. (Gestation Pour Autrui) étant, rien ne prouve qu'on ne lui aurait pas fait cet enfant dans le dos, fut-ce par le bas de celui-ci. Qui plus est, renchérissent d'autres, presque comme s'ils le revendiquaient, il y a le droit du sol: ce Laxisme est bien né chez nous !

Hélas, ils n'ont pas tout à fait tort. En effet, que disons-nous très souvent, même si nous le mettons en oeuvre bien moins souvent que nous en parlons: «*Inspirons-nous des lumières du passé pour éclairer les ténèbres de notre avenir*». Eh bien – et peu m'importe de passer pour un Cassandre – à moins d'un redressement de la barre, je le vois ténébreux, notre avenir. Car, réfléchissez-y bien: tout ce qui arrive à Respect, à Tolérance et à Liberté, c'est à nous que nous le devons !

Ne serait-ce que les tragiques événements actuels – qu'il ne sert à rien de déplorer, mais dont il faut extirper les racines en faisant tout pour démontrer que Laxisme n'est pas de la même famille que Respect, Tolérance et Liberté – qu'on le veuille ou non, la graine de leur violence fut plantée il y a des dizaines d'années, voire plus d'un siècle et demi (16 mai 1843, prise de la smala de notre Frère Abd el-Kader par les troupes du duc d'Aumale). Enfin, ne nous leurrons pas: il ne fait aucun doute que ce soit nous qui leur livrons les moyens, tant matériels qu'idéologiques, de piétiner les vertus qui, justement, leur ont permis, grâce à ce Laxisme, de les atteindre.

Quand nous auront démontré, mes Frères et mes Soeurs, que Laxisme ne fait pas partie de la famille Tolérance et Respect, alors avec eux auront triomphé, Liberté, Égalité et Fraternité. △

R. D. (Belgique)

LES PUBLICATIONS:



L'INDISPENSABLE RÉGÉNÉRATION (92 pages - format 210 mm x 210 mm)

Le thème «L'indispensable Régénération» est la marque des travaux qui sont menés inlassablement pour répondre aux évolutions de la société civile qui nous apporte son lot d'innovations en bouleversant en bien des points notre quotidien. Le «tsunami» technologique et scientifique que nous observons conditionnera les générations nouvelles, leur façon d'observer et de penser leur appartenance à l'Univers infini; encore une approche future de la «Voie Initiatique».

Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



UNE PAROLE CIRCULE - Recueil I (112 pages - format 210 x 210 mm)

Recueil des Bulletins trimestriels édités par SUB ROSA (2009-2011) et diffusés aux Membres, Visiteurs et Correspondants de l'Association Culturelle SUB ROSA. Des Morceaux d'Architecture sur les thèmes étudiés lors des Tenues des Justes et Parfaites Loges. Un condensé et en enrichissement du travail collectif et de réflexions sur les principaux mythes et légendes contenus dans les Rites et les Rituels.

Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



LA PIERRE (112 pages - format 210 mm x 210 mm)

Sous-titré «La Pierre, véhicule de la Parole Perdue, véhicule de la Parole Divine», cet ouvrage explore divers aspects de la valeur symbolique et initiatique du symbolisme de la Pierre, au gré d'un parcours qui va du chaos originel à la pierre précieuse, en passant par la pierre de fondation ou par l'émeraude du Graal.

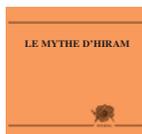
Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



LES DEUX SAINT JEAN (80 pages - format 210 mm x 210 mm)

Sous-titré «Etude sur les patrons de l'Ordre Antique de la Franc-Maçonnerie», cet ouvrage est une recherche symbolique en deux volets sur les deux fêtes maçonniques les plus significatives de l'année, liées aux solstices d'été et d'hiver. En effet, Saint Jean Baptiste est fêté le 24 juin et Saint Jean l'Evangéliste, le 27 décembre. Les Francs-Maçons, qui savent que ces deux Jean sont aussi les deux visages de Janus, marquent de façon particulière ces deux dates.

Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



LE MYTHE D'HIRAM (80 pages - format 210 mm x 210 mm)

Cette étude tente d'extraire la «substantifique moelle» du mythe fondateur du III^e Degré de la Maçonnerie symbolique. Une publication à destination de tous les Frères et les Soeurs pour mieux saisir les origines du mythe et d'en apprécier les subtils symboles. Cette étude offre une clarification du mythe en le replaçant dans la hiérarchie temporelle d'anciennes civilisations jusqu'au XXI^e siècle.

Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



LE SILENCE (112 pages - format 210 mm x 210 mm)

L'un des plus vaste chantier que chaque Soeur ou chaque Frère doit entreprendre dans sa «vie» initiatique. Présenté sous la forme de chapitres correspondant aux multiples facettes du SILENCE que chacun rencontre sur son chemin de la «Voie Initiatique» dans toutes les Loges et les Obédiences. De nombreuses sensibilités sont exprimées à la lecture de ces Morceaux d'Architecture qui ont été présentés en Loges.

Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**

Les frais d'expédition sont compris, livraison franco de port en Europe.

Pour les autres destinations, prévoir 3 € supplémentaires par exemplaire.

POUR COMMANDER

Vous pouvez adresser votre commande par courriel à: info@sub-rosa.ch ou par courrier à:

Association Culturelle SUB-ROSA - Secrétariat – 146, rue de Genève – 1226 Genève.

Suisse: par CCP 17-613758-5 SUB ROSA ou par virement: IBAN CH06 0900 0000 1761 3758 5.

France et autres pays: par chèque ou sur le site internet: www.sub-rosa.ch

ou par virement bancaire (EURO) IBAN: FR76 3000 3001 1500 0503 3643 862 SWIFT: SOGEFRPP

Devenez MEMBRE de SUB ROSA: (participation annuelle)

MEMBRE ACTIF 100 Frs ou 80 € – **MEMBRE** ou **CORRESPONDANT(E)** 50 Frs ou 40 €

CALENDRIER: SUB ROSA travaille dans la Tradition Initiatique, au REAA, le 3^e vendredi de chaque mois à 20h (19h45), sauf juillet, au 14 avenue Henry-Dunant à Genève (parking Plainpalais).

SUB ROSA Association Culturelle: secrétariat – 146, rue de Genève – 1226 Genève.

www.sub-rosa.ch – Contact par courriel: info@sub-rosa.ch ou uneparolecircule@sub-rosa.ch

Pour toute correspondance, veuillez joindre une enveloppe timbrée pour la réponse. Merci d'avance.
